

INFO CONSEILS

Bois & dérivés

ACTUALITÉS

N°1

Expert
**RELAIS
BOIS**

L'information pratique des adhérents au label "Expert Relais Bois".



Ecocertification

Le développement durable des forêts : un enjeu de société

En 1987, dans le cadre du rapport Brundtland des Nations Unies sur l'environnement, le concept de développement durable était consacré : "C'est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures". Il permet de réconcilier le développement économique et social, l'environnement et la préservation des ressources naturelles.

Depuis le Sommet de la Terre de Rio en 1992, ce concept a pris une place croissante et de plus en plus concrète dans la communication de la distribution des produits bois et dérivés. Sa forme la plus visible en est l'écocertification.

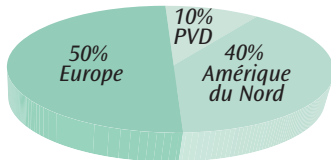
Il convient de bien distinguer ce qui relève de la certification de la gestion forestière d'un côté, et de la labellisation des produits finis de l'autre. L'éco label apposé sur le produit garantit au client que le bois vient de forêts ayant satisfait les principes, critères et indicateurs d'une gestion forestière durable ; cette conformité étant contrôlée et attestée par un organisme tiers indépendant.



Une offre en développement

Bien que les surfaces forestières éco-certifiées soient encore faibles (environ 4% de la superficie forestière mondiale en 2003), l'offre de produits forestiers certifiés se développe régulièrement. Mais elle reste très majoritairement le fait des forêts de l'hémisphère nord, puisque 50% des forêts certifiées sont européennes, 40% nord américaines et seulement 10% dans les pays en voie de développement.

Répartition des forêts éco-certifiées dans le monde



Concernant les systèmes de certification, c'est maintenant le PEFC (Program for the Endorsement of Forest Certification Schemes) qui est le système le plus répandu avec 52 millions Ha, devant le SFI (Sustainable Forest Initiative aux USA, 42 M Ha) et le FSC (Forest Stewardship Council, 40 M Ha).

Il est aussi à noter qu'un processus de reconnaissance mutuelle est en cours entre les systèmes PEFC, CSA (Canadian Standard Association) et le SFI. Concrètement, un produit américain certifié SFI qui arriverait sur le marché européen pourrait être commercialisé avec un label PEFC. Et inversement.

Quant à l'offre de produits éco labellisés sur les marchés, elle connaît un développement lent mais régulier, notamment sous l'effet des ONG environnementales. Si la demande finale n'est pas forte, en revanche de plus en plus

Part de marché des produits éco labellisés dans les principaux pays européens

10% de la consommation globale de produits bois en Grande Bretagne, 7% en Hollande, 2% en Allemagne, moins de 1% ailleurs.

d'entreprises mettent aujourd'hui en place des chaînes de contrôle de leurs produits. Près de 4000 entreprises ont déjà, dans nos pays développés, assuré cette "traçabilité" de leurs produits bois.



Une politique volontariste...

Face à cette situation, quelle est la position de la profession ? "Au nom de ses adhérents, l'association Le Commerce du Bois (L.C.B) renouvelle son appui à toutes les initiatives en faveur d'une politique de gestion durable des ressources forestières dans le monde ; le bois étant la seule matière première rapidement renouvelable, recyclable et participant à la lutte contre l'effet de serre.

En accord avec les attentes des consommateurs, les distributeurs concernés s'engagent prioritairement à s'approvisionner en produits bois issus de forêts gérées durablement. Toutefois, l'offre de bois éco-certifiés reste encore limitée.

C'est la raison pour laquelle LCB a adopté la position suivante sur l'éco-certification :

➤ LCB reconnaît unilatéralement tous les systèmes de certification fondés sur des critères et indicateurs de gestion internationalement reconnus et contrôlés par des certificateurs indépendants.

➤ LCB en appelle aussi aux pouvoirs publics nationaux, régionaux et locaux et à tous les donneurs d'ordre pour prendre en compte dans leur politique d'approvisionnement cette approche de l'éco-certification sans aucune discrimination entre systèmes de certification.

➤ Enfin, Le Commerce du Bois préconise la mise en place d'un système coordonné des chaînes de contrôle. Cela évitera la multiplication des procédures au stade de la distribution tout en garantissant simplement aux clients que le bois vient de forêts gérées durablement.

Une approche pragmatique pour les bois tropicaux

Compte tenu de la complexité de la gestion forestière dans les pays producteurs tropicaux, LCB recommande une approche pragmatique qui va dans le sens du développement durable des forêts.

Là où l'éco-certification n'est pas encore mise en œuvre, Le Commerce du Bois et ses adhérents privilégieront les relations clients fournisseurs fondées sur des engagements concrets. Les membres de LCB cibleront ainsi leurs achats auprès d'opérateurs forestiers (*):

➤ opérant à partir de concessions légalement accordées par les autorités du pays;

➤ adoptant, là où un code forestier le prévoit, un plan d'aménagement forestier et respectant en tout état de cause les règles forestières nationales;

➤ s'engageant enfin sur un code de bonnes pratiques ou de déontologie.

Cette démarche de progrès est une étape essentielle dans la lutte contre les coupes illégales. Elle encouragera les opérateurs forestiers comme les pays producteurs à consolider toutes les actions en faveur d'une gestion durable des forêts tropicales, sources de revenus pour les Etats et les populations.

C'est à ces conditions que se développera largement une consommation socialement responsable des produits bois". ■

(*) Ces engagements doivent se traduire par des attestations délivrées par des organismes ou des tierces parties internationalement reconnues.

Contact : LCB 01 44 75 58 58
lecommercedubois@wanadoo.fr



www.lecommercedubois.info